

Conditions générales de garantie et de qualité

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. MJ DESIGN Kramkowski i Hipe SP.J. en nom collectif (MJ DESIGN) garantit le bon fonctionnement de ses produits.
2. La protection de garantie s'applique sur le territoire de la Pologne ou pays du distributeur.
3. La réclamation peut être présentée auprès du lieu d'achat du produit munie de la preuve d'achat (facture ou reçu) du document de garantie. Si l'article fut acheté directement auprès de MJ DESIGN la réclamation peut être présentée via mail à l'adresse e-mail: office@mjdesign.com.pl
4. La condition de réception du produit à réclamer est son nettoyage ainsi que l'emballage et la protection contre tout endommagement au cours du transport.
5. Le produit réclamé doit être livré avec les documents demandés au point 3 sur le lieu d'achat. En cas de rejet de la réclamation le produit est renvoyé au point d'achat, les frais seront facturés à l'acheteur.
6. Le présent document de garantie est soumis aux dispositions du droit polonais. Pour les questions non couvertes par la Garantie, les dispositions du droit polonais s'appliquent, notamment le Code civil. Les litiges découlant de la Garantie relèvent de la compétence du tribunal polonais compétent pour le siège de MJ DESIGN Sp. J.

II. DOMAINE DE GARANTIE

1. La responsabilité du fabricant au titre de la garantie attribuée comprend uniquement les défauts issus des raisons propre au produit (particulièrement: défauts des matériels, de construction ou de réalisation par faute du fabricant).
2. La garantie porte uniquement sur les produits utilisés conformément aux règles d'utilisation, d'exploitation, d'entretien et de nettoyage corrects situées dans le mode d'emploi du montage remis par le fabricant. Toute atteinte à quelconque de ces règles a pour conséquence la perte des droit à la garantie.
3. Les matériaux qui ont été confiés à des fins de réalisation du produit ne sont pas couverts par la garantie.
4. Les produits fabriqués conformément à un projet réalisé à la demande du client ou modifiant un produit de l'offre standard du Garant (à condition que ces produits soient, selon l'évaluation du Garant, conformes aux règles/normes de sécurité) sont couverts par une période de garantie de 1 an.

III. DURÉE DE GARANTIE

1. La durée de la garantie des produits MJ DESIGN, selon le type de produit, s'applique aux produits indiqués dans la liste de prix actuelle et sur [www. mjdesign.com.pl](http://www.mjdesign.com.pl).
2. MJ DESIGN garantit une qualité convenable durant la période de garantie donnée en comptant la date d'achat du produit prouvée par une facture ou un reçu documentant la vente.
3. Les durées de garantie citées dans ces conditions de vente ont été fixées en supposant que les produits ont été utilisés de manière standard c'est-à-dire que leurs utilisation était faite par des personnes travaillant à temps complets avec une semaine de quarante heures (8 heures par jour)
4. Sous réserve des exceptions prévues dans cette garantie, les durées de garantie suivantes s'appliquent à des groupes de produits spécifiques:
 - a. MJ HOME – 2 ans – pour un usage domestique
 - b. MJ ECONOMIC – 2 ans
 - c. MJ PREMIUM – 3 ans
 - d. MJ TOP CLASS – 5 ans
5. Si les produits sont exploités plus intensivement, c'est-à-dire plus de 8 heures par jour, la durée de garantie en vigueur est raccourcie:
 - e. MJ PREMIUM – 2 ans
 - f. MJ TOP CLASS – 4 ans
 - g. MJ TOP CLASS – utilisation en mode rotation à 3 postes – 1 an
6. Si les produits couverts par une garantie de deux ans sont utilisés plus intensivement que 8 heures par jour cela veut dire qu'ils sont utilisés non conformément à leurs désignation ce qui cause une perte de garantie.

IV. LES DEVOIRS DU GARANT, PRÉSENTATION D'UNE RÉCLAMATION

1. Dans le cadre de la présente garantie, en s'appuyant sur une réclamation justifiée, présentée correctement et immédiatement concernant un défaut apparu pendant la période de la garantie MJ DESIGN s'engage à réaliser dans l'ordre suivant : une élimination du défaut ou une réparation du produit ou d'une partie, et en cas de manquement de la possibilité ci-dessus — à changer le produit (ou une partie) par un nouveau dépourvu de défaut.
2. Si le jour de la livraison, le contractant émet des réserves concernant les dommages mécaniques du produit reçu, il est tenu de rédiger un rapport de dommages en présence du transporteur et le remettre à MJ DESIGN avec réclamation.
3. La durée de traitement de la réclamation par MJ DESIGN est de 14 jours ouvrés à partir du jour de la réception.
4. MJ DESIGN s'oblige à répondre à votre demande de réclamation dans un délai de 14 jours ouvrés à l'exception du pnt. 9 ainsi qu'à réaliser la réparation de garantie dans un délai de 14 jours ouvrés à partir du jour de l'examen de la réclamation ou lors d'un autre délais convenu et confirmé avec la contrepartie.
5. Si l'objet de réclamation est un élément importé et MJ DESIGN n'est pas en possession de réserve et n'est pas en mesure de remplacer l'élément donné, alors l'élément à changer sera immédiatement remplacé dès la réception du composant et la contrepartie sera informée du délai de réalisation de la réclamation.
6. Si la réparation du défaut est impossible ou est liée à des coûts démesurés, le garant peut échanger ce produit par un nouveau dépourvu de défaut. Tous produits et pièces détachées défectueux changées deviennent la propriété de garant.
7. Tout refus de livraison de l'article ou de la pièce réclamée de MJ DESIGN, ou empêchement de la réparation dans le local de la contrepartie a pour conséquence la libération de MJ DESIGN de la réalisation de ses obligations de garantie et l'abandon de toute demande de réclamation à titre de garantie.
8. En cas de rejet de la réclamation, la contrepartie reçoit un justificatif de rejet de la réalisation de la réclamation.
9. Les réparations effectuées par des personnes non autorisées ou l'utilisation de pièces non originales cause en conséquence la perte de la garantie.
10. Les droit au titre de la garantie ne comprennent pas le droit de la contrepartie à exiger un remboursement des bénéfices perdus et des éventuelles pertes causés par une éventuelle panne de l'article.
11. MJ DESIGN se réserve le droit de réaliser des changements et des modernisations de l'article, n'ayant aucun impact sur son aspect général.
12. La demande de réclamation n'autorise pas la contrepartie à arrêter le paiement de l'article portant la réclamation.

V. NE SONT PAS COMPRIS PAR LA GARANTIE:

1. Les défauts issus d'un montage non conforme au mode d'emploi et d'une utilisation non conforme à la destination du produit.
2. Les dommages causés par le transport et déchargement (ne concerne pas les transports réalisés par le garant).
3. L'usure naturelle du produit, par exemple les roulettes et les matériaux de revêtement (y compris le boulochage des tissus) ainsi que les salissures d'usage.
4. Les dommages mécaniques de l'article survenus lors d'une affectation par une force extérieure non liée à l'exploitation standard. Les dommages provoqués par des outils tranchants, les instruments d'écriture ou par l'action des substances chimiques.
5. Les utilisations non conformes aux conseils d'utilisations inclus dans le mode d'emploi, l'endommagement des roulettes, des pieds ou des sols, issu d'une sélection incorrecte des options disponibles (ex : l'utilisation des roulettes dures sur des sols durs) ; la sélection des options appropriées n'exclut pas l'apparition de dommages pouvant se produire lors d'une utilisation de moquette, parquets et parquets contrecollés ou autre sol de qualité insuffisante, ou être occasionné par la souillure de la surface (ex : le sable).
6. Dommages résultant de conditions climatiques extrêmes ou de facteurs environnementaux (par exemple, acides, humidité, etc.).
7. Un dysfonctionnement ou dommage causé par une utilisation inappropriée, la négligence de l'utilisateur ou l'utilisation de l'article non conformément à sa désignation.
8. Les différences dans la teinte du tissu dans les articles successivement achetés par la contrepartie, pour lesquels ont été utilisés différents tissus de différentes séries de production du fabricant de tissus.
9. Les déformations dans la mousse. Celles-ci sont liées à un processus naturel de vieillissement de la structure de la mousse en polyuréthane.
10. Les articles ayant été modifié et ayant subi des changements de constructions ainsi que des réparations réalisées par des personnes non habilitées.
11. Les défauts mécaniques des revêtements en vernis des surfaces en bois et en métal issus d'une mauvaise exploitation.
12. Les articles ayant un rembourrage en cuir où les irrégularité de texture, différence de teinte et des tâches visibles sont des caractéristiques standards de la matière première.
13. Les décolorations, dépigmentations et autres changements de couleur ayant lieu au transfert de pigments des vêtements sur l'article (ex. la teinture indigo transférée du tissu des pantalons).

14. Les dommages (défauts) résultant de la modification des produits commandée et effectuée à la demande du Client par le Garant en utilisant des matériaux fournis par le Client, ainsi que tous les dommages (défauts) causés par l'utilisation de ces matériaux.
15. Les dommages (défauts) résultant de la force majeure.

VI. REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT L'EXPLOITATION DES PRODUITS:

1. L'exploitation correcte des produits avec les éléments en bois:
- Température de +15 à +30°C.
 - Humidité de 40% à 65%.
 - Évitez tout contact directe avec l'eau. Protéger des rayons solaires.
 - Les articles ne doivent pas se trouver à proximité d'une source de chaleur ex. radiateurs etc.
2. L'exploitation correcte des produits avec les éléments en plastique:
- Température de +15 à +30°C.
 - L'article est prêt à être utilisé après env. 2 heures à compté du déballage dans le lieu destiné.
 - Nettoyage et entretien : nettoyez à sec les éléments en bois et en métal de la poussière à l'aide de tissu doux.
3. Les fauteuils et les chaises en revêtement en cuir ne doivent pas être à proximité de sources de chaleur ex. radiateurs etc.
4. Le cuir exige une protection face aux facteurs externes ex. transpiration, sébum des cheveux, poussière. L'entretien doit être effectué avec des produits chimiques prévus pour cet effet.
5. Le produit doit être protégé contre l'humidité.
6. Les tissus de rembourrage doivent être protégés des saleté comme: la graisse, la transpiration et le graissage.
7. Évitez d'exposer les rembourrages à des tensions fortes ou ponctuelles (ex. position debout sur le meuble); des fissures, déchirures ou décousures des coutures ainsi que des endommagements mécaniques pourraient en résulter.
8. Les meubles rembourrés doivent être utilisés de manière uniforme afin de réduire la tendance naturelle au plissement et au froissement des tissus et des cuirs sous l'effet d'une charge prolongée, de la chaleur et de l'humidité corporelle (les plis et les froissements ne sont pas des défauts, mais un phénomène naturel ; plus la surface est grande, plus cette tendance est prononcée).
9. Les roulettes dures sont utilisées pour des tapis et moquettes moelleuses.
10. Les roulettes molles sont utilisées pour des sols durs (ex. PVC, parquets, et parquets ontrecollés).

DURÉE DE GARANTIE	MODE DE TRAVAIL
5 ans – MJ TOP CLASS	Une équipe
3 ans – MJ PREMIUM	Une équipe
2 ans – MJ ECONOMIC	Une équipe
2 ans – MJ HOME	Pour un usage domestique
4 ans – MJ TOP CLASS	De 8h à 16h (deux équipes)
2 ans – MJ PREMIUM	De 8h à 16h (deux équipes)
1 an – MJ TOP CLASS	Supérieur à 16h (trois équipes)

SEGMENT	PRODUIT
MJ HOME	ALTERNATIV, MISTRAL
MJ ECONOMIC	OSI, OSI PLAST, OSI WOOD
MJ PREMIUM	NOW, TIME, LAMBDA Y, 4YOU, GIRO, FLASH, BORA, MISTRAL INT, MISTRAL PLUS, PENNY, FRESH, PAX, LABOR PRO, PRACTIC, MEDIC, SIODLO, TABORET LABOR, SIG, PASSION, MAT, KAPPA, SIGMA, RORA
MJ TOP CLASS	THOR, NORDIC, PHIL, ADRIA, MOON, MONA, ADA, ADA WHITE, POP, CLLASS, ROYCE, PENNY, VEYRON, ACURA, ARUBA, TURAN, TEKK, ELANI, MAKARY, MADURA, LAMBDA LUX, LAMBDA, ERGO COMFORT, SWING, BEA, IBRA, BRETТА, ICK, BEE, ROMA, POUF, SQ, SIC BISS, PIANO, FORTE, OLA 1, OLA 2, STILLE, SMART MODULAR SOFA (SMS), LONGO MODULAR